

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 1ER AOÛT 2023 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 1er AOÛT 2023 en présentiel à MAGPIE.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe/greffière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h04

92-23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

93-23 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

94-23 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er JUILLET AU 31 JUILLET 2023 totalisant la somme de 154 624.51\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 94-23

RÉSOLUTION 95-23

AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE RIVIÈRE-SAINTE-JEAN ET MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE dans l'enveloppe budgétaire pour les organismes et comités sur notre territoire, il reste des sommes d'argent pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Coopérative de solidarité de Rivière-Saint-Jean et Magpie ont fait la demande d'une somme d'argent pour payer certaines dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine la demande financière de la Coopérative de solidarité de Rivière-Saint-Jean et Magpie au coût de 4 000\$ afin de payer les tests de sol ainsi que le plan d'implantation;

QUE le conseiller, M Alex Beaudin est en conflit d'intérêts et il est exclus de toute discussion concernant la résolution 95-23.

RÉSOLUTION 96-23

COMITÉ ARTS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT – BOUTIQUE ARTISANAL

CONSIDÉRANT QUE le comité Art, Culture et Communauté de Magpie a déposé une demande en décembre 2022 pour un soutien financier pour la boutique d'artisanat situé à l'Église de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé au comité Art, Culture et Communauté de déposer une demande à Emploi d'été Canada pour le financement avant d'accepter la demande, mais que cette demande a été refusée par Emploi d'été Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de verser le montant demandé de 16 999.40\$ au comité Art, Culture et Communauté de Magpie;

QUE la conseillère, Mme Lola Lebrasseur est en conflit d'intérêt et qu'elle est exclue de toute discussion concernant la résolution 97-23

RÉSOLUTION 97-23

PROGRAMME PRACIM – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire. Cela a pour but de résoudre des

problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en processus pour acquérir l'Église de Magpie afin de la convertir en salle communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean a pris connaissance du guide de PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de bâtiment subventionné;

ET QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

98-23 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h28

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe